



Payer pour inscrire son enfant dans une école publique?

Par **micocoule**, le **24/06/2011** à **21:35**

Bonjour,

je suis institutrice dans une école publique? à 27 km de mon lieu de résidence. En septembre, ma fille rentre à l'école. Je souhaite la prendre dans mon école pour des raisons pratiques (horaires différents, cela éviterait donc de longues journées avec la garderie le matin, le soir et la cantine le midi) comme les collègues qui l'ont fait jusqu' à l'année passée. lors de l'inscription, on m'a dit qu'il fallait que ma commune de résidence accepte et paie 450 € à la commune de l'école (frais de scolarité). Or, ma commune de résidence (qui est en sous effectif dans les classes et risque une fermeture) vient de refuser avec pour motif des histoires de convention dans la communauté de communes, et un conseiller municipal m'a dit que je pouvais mettre ma fille dans mon école à condition que ce soit moi qui paie ces 450 €. Est-ce légal ? Ai-je une autre solution ? Lorsque je mettrai mes 2 enfants, cela va revenir très cher pour une école publique. Puis-je demander une compensation, une aide à quelqu'un pour ces frais ? puis-je demander à la mairie de ma résidence de me déduire la partie éducation sur les impôts locaux ?

Je vous remercie.

Par **pat76**, le **01/08/2011** à **15:11**

Bonjour

Peut être pourriez-vous poser la question à notre très "cher" Président de la République

Pourquoi les enfants des français résidents à l'étranger pourraient accéder gratuitement à l'école et que des enfants des métropolitains devraient payer pour accéder à l'école libre, gratuite et obligatoire?

Deux poids, deux mesures. Sur le fronton des mairies est inscrit:

Liberté, Egalité, Fraternité. Depuis plusieurs années, ces trois mots ont perdu beaucoup de valeur par la volonté de nos gouvernants..